

---

## CAHIER DES CHARGES :

### *Design d'outil(s) utilisant les marqueurs de l'Ardèche*

---

#### CONTEXTE :

Ce cahier des charges s'inscrit dans le cadre de l'Université Territoriale d'Entreprises (UTE). L'UTE est une dynamique rassemblant le Pays de l'Ardèche méridionale et le Parc Naturel des Monts d'Ardèche, des Universités et acteurs de la formation et des Entreprises. Elle est mise en œuvre par la Maison de l'Emploi et de la Formation « Territoire & Compétences » sur l'ensemble du territoire Leader Ardèche3.

Parmi ses missions, l'UTE est chargée de l'adaptation de l'offre pédagogique aux problématiques spécifiques du territoire.

Avant l'ouverture de la Caverne du Pont d'Arc, dans le cadre de l'adaptation des compétences à l'accueil de clientèles nouvelles (Chine, Japon, Canada, USA...), des entreprises touristiques, commerces, offices de tourisme, prestataires de services ont calibré une offre de formation portant sur l'accueil interculturel. Lors de la construction de cette offre de formation, une question essentielle s'est posée : au-delà du fait de bien accueillir un visiteur, que dit chaque interlocuteur à propos de son activité, de son territoire, de l'Ardèche... ?

Pour répondre à cette question de façon la plus proche possible de la « réalité », un recueil de paroles d'ardéchois(e)s a été effectué. Plus d'une vingtaine d'entretiens ont eu lieu individuellement, des échanges collectifs avec deux classes de lycéens ont suivi, et enfin, une rencontre avec des étudiants venus en stage en Ardèche ont permis de récolter beaucoup de visions sur l'Ardèche, soit du matériau brut.

Ce matériau a été « synthétisé » ce qui a abouti à la conception de six marqueurs : **trois marqueurs matériels -la pierre, les cultures pérennes et les voies de passage- côtoient trois marqueurs immatériels -la fidélité, l'ingéniosité et les cultures pérennes-**.

D'un point de vue du fonds, ces marqueurs reflètent un portrait intime du territoire. Ils constituent une matrice qui peut-être enrichie.

D'un point de vue de la forme, les marqueurs sont mis à disposition de tous mais ne peuvent faire l'objet d'une appropriation exclusive. La Maison de l'Emploi a déposé les marqueurs auprès de l'INPI afin qu'il n'y ait pas d'appropriation exclusive. Une convention d'utilisation simple et gratuite est proposée à ceux qui souhaitent les utiliser.

Bien qu'ayant été régulièrement présentés et validés, aujourd'hui les marqueurs sont peu connus et peu utilisés. Ils existent sous forme de livret papier et sont en ligne sur Calaméo.  
<http://fr.calameo.com/read/0032204315d5510178b9b>

L'UTE est persuadée du potentiel que ce matériau représente, à la fois pour « raconter » le territoire mais aussi pour réfléchir sur le lien au territoire (d'un projet par exemple...).

### **BUT DE LA DEMARCHE :**

Les marqueurs ont été testés et appropriés par plusieurs acteurs pour différents programmes : livret d'accueil d'étudiants sur le territoire, fonds de dotation Mécèn'Ardèche, formations à la connaissance des patrimoines locaux, argumentaire dans le cadre d'une candidature au label Vignobles & Découvertes...

L'objet du présent cahier des charges est de proposer des solutions afin de :

1. **Faire connaître les marqueurs**
2. Et surtout **inciter à l'utilisation de ces marqueurs.** Le(s) produit(s) ou service(s) proposé(s) devra-ont donner envie de « manier » les marqueurs, les découvrir, les combiner, jouer, réfléchir...

### **L'USAGER FINAL :**

Tout un chacun peut être usager final.

Dans une optique plus professionnelle, les marqueurs constituent une véritable « matrice cognitive », c'est-à-dire qu'ils sont un support pour faire réfléchir **tout porteur de projet, toute entreprise ou initiative**, sur le lien de son projet-activité avec l'Ardèche. Il s'agit là d'utiliser les marqueurs comme une ressource cognitive, dans un but de réflexion et de créativité.

Le représentant d'un projet ou d'une activité peut, grâce aux marqueurs, découvrir mille et une façons d'inscrire son activité dans ce territoire, et notamment par rapport à la valeur immatérielle de son projet surtout lorsque les marqueurs matériels ne sont pas adéquats (entreprise de service par exemple). Il peut alors s'appuyer sur les marqueurs immatériels ou une combinaison de marqueurs.

### **LES USAGERS INTERMEDIAIRES :**

Les personnes spécialisées dans l'accompagnement à la création d'activités (école de projets Eveil d'AMESUD, FabLab social le PERCO...), seront des acteurs incontournables susceptibles d'utiliser cet outil pour faire réfléchir sur leur projet les personnes qu'ils accompagnent. Ce sont eux qui permettront principalement de « toucher » les porteurs de projets.

Ces professionnels devront pouvoir facilement intégrer dans leur pratique un des outils proposé.

La Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Ardèche méridionale est le porteur administratif de ce cahier des charges.

### **REGLEMENT :**

La présente offre doit aboutir à la prestation intellectuelle suivante :

1. **Dresser un inventaire d'outils** possibles à concevoir sur la base des marqueurs en indiquant les cibles pour chacun, outils dématérialisés ou non. Cette demande est large. Le but est de recueillir des idées au-delà de ce qui est prévu dans ce cahier des charges.
2. **La conception d'un outil ou d'un panel d'outils** choisi(s) parmi cet inventaire et visant, tel que demandé dans ce cahier des charges, à faire connaître et inciter à l'utilisation des marqueurs comme éléments de réflexion et de créativité.
3. **Le chiffrage du développement du/des outils proposé(s)** dans le point 2 avec un ordre d'idée pour 30 exemplaires de chaque proposition d'outil matériel et un chiffrage du développement pour tout outil en ligne.
4. Un **conseil** est attendu sur **la ou les licences à utiliser pour diffuser les marqueurs et les outils** développés dans l'esprit des creatives commons.

La présente offre sera jugée sur :

- la faisabilité de la démarche proposée ainsi que la méthode proposée (co-construction attendue)
- l'innovation, la facilité d'utilisation, le caractère ludique et pédagogique
- la pertinence du projet et du conseil
- le coût

**Le développement concret d'outils sera une seconde phase, non comprise dans ce cahier des charges. Il est demandé néanmoins de chiffrer le coût de développement du ou des outils proposés, sans quoi la proposition sera considérée comme incomplète.**

Réception des offres jusqu'au 19 janvier 2018 minuit à [lfanget@ute07.fr](mailto:lfanget@ute07.fr) et [ute@territoire-et-competences.com](mailto:ute@territoire-et-competences.com)

Les idées retenues par le jury auront pour vocation à être développées.

### **ENVELOPPE :**

Une enveloppe de 24 000 € TTC maximum sera allouée au candidat retenu pour mener le travail d'ingénierie visant à concevoir le(s) outil(s). Le développement du/des outil(s) sera mené ultérieurement.

L'UTE sera en appui de la démarche et pourra mobiliser un groupe projet.